

Save our graves , sauvons nos tombes : le cimetière parisien de Bagneux

Le cimetière parisien de Bagneux : https://fr.wikipedia.org/wiki/Cimetière_parisien_de_Bagneux



"Renouveler une concession"

Lorsque la concession est arrivée à expiration, le concessionnaire (ou, s'il est décédé, ses ayants droit) peuvent décider de renouveler la concession, pour la même durée ou une durée différente (inférieure ou supérieure). Cette démarche doit être accomplie dans les deux ans suivant l'expiration de la concession de la sépulture.

Il est aussi possible de convertir une concession, avant son terme. Cette démarche permet de changer la durée initiale en une durée supérieure.

Une partie du prix initialement versé sera déduit du nouveau montant à payer."

Aussi il est possible de donner libre cours à ses envies de jardinage avec les pots devant la pierre tombale . Nous pouvons ainsi creuser, planter , reboucher et donc fleurir la tombe de nos parents, mais pas seulement .Ainsi je peux fleurir la

tombe de mes parents , de ma marraine & mon grand oncle ,de ma grand-mère maternelle & de ma tante maternelle, de mes 2 oncles paternels , de la famille du mari de ma cousine etc...

Pour quelques euros, on peut acheter des plantes chez notre hard-discounter voisin.

Autant de tombes fleuries et de moyens d'agréments le cimetière , havre de paix et de verdure.

Photographiez vos tombes et téléchargez les photos sur le site suivant :

: <http://en.geneanet.org/cemetery/howto/>

tarifs du cimetière de Bagneux parisien : BAGNEUX Parisien

perpétuelle : 1m²=3 879,92 € ou 2m²= 7 759,85 €

7 759,85 € 1 006 €

2 012 € 2 012 €

631 € 1 262 € 1 262 €

185 € 370 € 370 €